

CREATION d'une nouvelle classe à la MONTAGNE (17ème Km)

M. le MAIRE. - Dans sa délibération du 23 Juin 1950 le Conseil Municipal avait adopté la création d'un poste de monitrice communale à la Montagne (17ème Km).

L'école devait être placée dans le local des Filles de Marie. Nous avons dû abandonner ce projet.

Madame Paul BOYER nous a proposé un local lui appartenant au prix de DEUX MILLE Francs (2.000 F-) par mois. Nous avons transmis cette demande au Vice-Recteur pour visite des lieux et avis; celui-ci est tout à fait défavorable.

Par contre Monsieur le Vice-Recteur nous fait remarquer qu'il existe à l'école des Garçons de Saint-Bernard à côté de la salle de classe une grande pièce de 7 m x 6 m très convenable et pouvant servir de classe nouvelle. Cette pièce sert actuellement de salle de cantine.

Le réfectoire pourrait être installé sous une grande galerie ouverte qui sépare les deux bâtiments.

Monsieur le Vice-Recteur nous fait remarquer que, aussi bien dans notre intérêt que la santé des enfants et la commodité de la fréquentation scolaire nous trouverions grand avantage à l'ouverture de la nouvelle école des filles dans le bâtiment disponible de l'Ecole des Garçons de Saint-Bernard.

M. LAPIERRE. - Cet immeuble appartient-il à la Commune?

M. LE MAIRE. - Oui, mon collègue.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix la création d'une nouvelle classe de filles qui s'ouvrirait dès les réparations terminées, c'est à dire dans deux trois semaines environ.

Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE. - Je mets également aux voix le recrutement d'une femme de charge pour l'entretien et le nettoyage de cette nouvelle classe au salaire mensuel de DEUX CENT SOIXANTE et UN FRANCS (261 F).

Adopté à l'unanimité.

*M. le Maire a l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
M. Paris le 23-9-50  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de son Délégué  
Signé: Gavarrini*

*Approuvé  
M. Paris le 24-9-50  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Leroux*